

ARCTOS

ACTA PHILOLOGICA FENNICA

NOVA SERIES

VOL. II

HELSINKI 1958 HELSINGFORS

INDEX

Pentti Aalto	Marginal Notes on the Minoan Linear B . . .	7
Patrick Bruun	The Disappearance of Sol from the Coins of Constantine	15
Johan Chydenius	Nathan the Prophet in Dante's Paradiso . .	38
Reino Hakamies	Remarques lexicographiques sur le latin médié- val de Finlande	42
Karl-Erik Henriksson	Epigraphica Christiana Vaticana	52
Iiro Kajanto	Notes on Livy's Conception of History . . .	55
Edwin Linkomies	De textu Petroniano recensendo	64
Eino Mikkola	»Schole» bei Aristoteles	68
Päivö Oksala	»Fides» und »Pietas» bei Catull	88
Erkki Palmén	Die lateinischen pronominalen Ortsadverbien in Kasusbedeutung.	104
T. Steinby	A Pontifical Document	143
Jaakko Suolahti	The Council of L. Cornelius P. f. Crus in the Year 49 B.C.	152
J. Svennung	Numerierung von Fabrikaten und anderen Ge- genständen im römischen Altertum	164
Holger Thesleff	On the Origin of the Genitive Absolute . . .	187
Rolf Westman	Textkritisches zu Senecas Dialogen	208
Henrik Zilliacus	<i>Τραγωδία</i> und <i>δρᾶμα</i> in metaphorischer Bedeu- tung	217

REMARQUES LEXICOGRAPHIQUES SUR LE LATIN MEDIEVAL DE FINLANDE

R e i n o H a k a m i e s

A deux reprises, dans une petite notice intitulée *Tintinnabulum et Equitium dans latin finlandais du Moyen Age* (*Arctos, Nova series I*, 1954 pp. 80—82,) et dans un article plus volumineux, *Mots rares dans le latin finlandais du Moyen Age* (*Neuphilologische Mitteilungen* 56, 1955 pp. 3—38) j'ai cru utile de signaler l'existence, dans le latin médiéval écrit en Finlande ou intéressant la Finlande, de plus de cent mots ou expressions dont la plupart n'avait pas encore été signalée par les lexicographes. Qu'il me soit permis de revenir encore une fois sur ce sujet pour présenter quelques glanures.

Les mots qui seront l'objet du présent article se trouvent dans les deux ouvrages suivants:

Finlands medeltidsurkunder. Samlade och i tryck utgifna af Finlands Statsarkiv genom REINH. HAUSEN, I—VIII, Helsingfors (Helsinki), 1910—1935, sigle FMU.

Registrum Ecclesiae Aboensis eller Åbo Domkyrkas Svartbok med tillägg ur Skoklosters Codex Aboensis. I tryck utgifven af Finlands Statsarkiv genom REINH. HAUSEN, Helsingfors (Helsinki), 1890, sigle REA.

Pour détecter les mots qui suivent ci-après, j'ai procédé de la manière suivante. Les fiches qui proviennent du dépouillement des textes effectué sur la base de GEORGES, *Ausführliches lat.-deutsches Handwörterbuch, etc.*, 9^e éd., Basel 1951, ont été triées en utilisant pour commencer le glossaire de M. HAMMARSTRÖM, *Glossarium till Finlands och Sveriges latinska medeltidsurkunder ämte språklig inledning* (dans *Suomen Historiallinen Seura. Käsikirjoja I*), Helsingfors 1925. Seuls les mots qui ne sont pas signalés par HAMMARSTRÖM ont été pris en considération. Ces mots ont été triés ensuite en utilisant les dictionnaires suivants:

Thesaurus linguae Latinae,

A. SOUTER, *A Glossary of Later Latin*, Oxford 1949,

DU CANGE, *Glossarium, etc.*,

ARNALDI, *Latinitatis Italicae mediæ aevi lexicon imperfectum, etc.*, dans *Archivum latinitatis mediæ aevi*, Bruxelles 1936—, a — pyxis.

A. BARTAL, *Glossarium mediae et infimae latinitatis regni Hungariae*, Leipzig-Budapest 1901,

BAXTER—JOHNSON, *Medieval Latin Word-List, etc.*, London 1955,

A. BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Strasbourg 1954,

DIEFENBACH, *Glossarium, etc.*,

HABEL—GRÖBEL, *Mittellateinisches Glossar*, Paderborn 1931,

NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden 1954—, ab — curia,

SLEUMER, *Kirchenlateinisches Wörterbuch*, Limburg 1926.

A quelques rares exceptions près les mots présentés ci-après n'ont pas été enregistrés dans les dictionnaires mentionnés ou le sont dans une acception qui diffère de celle rencontrée dans les documents finlandais. Il n'entre cependant pas dans mes intentions de vouloir en conclure que les mots en question soient d'un caractère tout à fait particulier. Au contraire, il est sûr qu'un dépouillement systématique des textes de l'époque respective pourra, dans bien des cas, mettre en lumière d'autres attestations.

1. *abrotonicum* i n. *vin d'aurone*.

Tempore carnispruiij venit dominus Magnus de Nykirke et eripuit ancillam supra-dicte matrone, sibi eam alliciendo sue mancipans seruituti, que in recessu suo, nescio cuius instinctu, paruulum filium Iohannis Mecking adeo dure collisit in pavementum, quod sanguis ab ore pariter et naribus mox erupit, per a b r o t o n i c u m exhilarata suo de recessu (FMU VII, 5512, a. 1511); sous la rubrique, l'éditeur se demande s'il ne s'agit pas d'une boisson aromatisée d'*Artemisia abrotanum*.

En effet, l'emploi de l'aurone est connu déjà dans l'antiquité et un autre substantif, *abrotonites*, est attesté en latin depuis Columelle dans le sens de 'vin d'aurone'.

Pour ce qui est de l'usage du vin en Finlande à cette époque, il existe bien des facture commerciales qui attestent l'importation de vin. De même, l'aurone était connu dès qu'il existe des documents écrits en suédois en Suède-Finlande, à preuve les attestations multiples qu'en donne SÖDERWALL, *Ordbok öfver svenska medeltids-språket*.

Il est aussi intéressant de noter que le vieux nom finnois de l'aurone, *aaprotti*, remonte à des formes suédoises d'avant le changement de $\bar{a} > \bar{o}$, c'est-à-dire au XIV^e siècle à peu près, car il ne semble guère possible que

le finnois ait fait cet emprunt à un dialecte suédois où ce changement n'a pas eu lieu.

2. **administratio** onis f. *fonctions d'administrateur des biens d'une église ou autre institution ecclésiastique.*

vna illarum uel illis per eum dimissis (sc. beneficiis), quecunq̄ue alia duo curata seu alias inuicem incompatibilia beneficia ecclesiastica, etiam si parrochiales ecclesie uel earum perpetue vicarie aut dignitates, personatus, administrationes uel officia etiam curata et electiva in cathedralibus etiam metropolitanis . . . retinere libere et licite possit et valeat (FMU V, 4214, a. 1488).

Le passage cité appartient à une supplique par laquelle un prêtre finlandais sollicite du Pape la faveur de recevoir une cure tout en gardant celle qu'il a déjà et aussi la permission de les permuter de la manière indiquée par la citation latine.

Dans les dictionnaires utilisés j'ai trouvé *administratio* 'diaconat' (SOUTER); il va sans dire que cette possibilité est exclue, le solliciteur étant prêtre. HABEL traduit par 'Amtsverweser' = 'substitut, remplaçant, intérimaire' le nom d'agent correspondant, *administrator*. Or il ressort du contexte que *administratio* désigne une charge *non curata*, ce qui exclut dans notre cas l'interprétation donnée par HABEL.

Selon GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française* et TOBLER—LOMMATZSCH, *Altfranzösisches Wörterbuch*, le mot *aministreres* du vieux-français est bien attesté dans le sens 'administrateur des biens d'un hôpital, d'une église'. C'est aussi cette signification qui remplit toutes les conditions posées par notre contexte.

3. **apparatus** us m. *sorte de redevance, en suédois 'matskott', en finnois 'ruokalisä', redevance en vivres payée par les paroissiens au clergé.*

stabilimus infrascriptum, uidelicet quod singulis curatorum per parochianos suos de quolibet aratro due carpe (nom d'une mesure de capacité) ordej planate, wlgariter dicte strucne carpe, jtem racione a p p a r a t u s vna planata carpa auene et nichil amplius nomine a p p a r a t u s, jtem tantum feni de tribus aratris, quantum de vno aratro ad castrum dari et deferri solet (REA 75, a. 1334).

Par le document en question le roi Magnus et l'évêque de Turku (Abo) fixent les redevances dues par les paroissiens au clergé dans la province finlandaise de Häme (Tavastie). L'interprétation que je viens de donner de *apparatus* est confirmée par un autre document (REA 208, a. 1369) ou l'archevê-

que d'Upsal, visitant la Finlande, confirme les règles relatives aux dîmes et autres redevances analogues. Le passage qui se réfère à la citation donnée ci-dessus est le suivant: *volumus et mandamus tam clericis quam laycis firmiter et districte, quatenus huiusmodi consuetudinem rationabilem et prescriptam et a nobis approbatam inuiolabiliter studeant de cetero obseruare, ac alia pacta seu conuenciones inter ipsos clericos et laycos huc usque seruatas, scilicet loco oblacionum et m a t b y r d h vnā karpam siliginis cumulatam in iure finnonico et decem marcas butiri in iure sueuico . . . soluant fideliter et deuote* (REA 208, a. 1369).

Le mot suédois *matbyrdh* employé dans le second document est synonyme de *matskott*. Pour le reste les deux passages sont presque identiques à la seule différence près que *una planata carpa auene* a été remplacée par *una karpa siliginis* (seigle) *cumulata*.

Mentionnons aussi que BLAISE signale *apparatus* dans un sens quelque peu analogue 'approvisionnement' (Cass. *Var.* 12, 25, 4.)

4. *bolandinus* i m. sorte de monnaie, it. *bolognino*.

habuit ducatos duodecim bolandinos 25 similes a domino Paulo Schoel pro annata (FMU VII, 5792, a. 1515, Rome); *flor. cxxiiij; bol. 46* (FMU VI, 5255, a. 1507).

Il s'agit de dignitaires du chapitre de Turku (Abo) qui payent les sommes mentionnées à la Chambre apostolique.

Dictionnaires: BAXTER—JOHNSON signale *bolendina* n. pl. 'expenses of an emissary to Rome' (a. 1465). Ainsi, ce dictionnaire laisse ouverte la question de savoir quelle est la signification exacte du mot.

DU CANGE enregistre *bolendinus* 'Nummus signatus, ab Ital. Bollare sic dictus, idem quod apud nos merallus, symbolum nempe seu tessera, quae canonicis aliisve praebendatis in praesentiae signum datur: Stat. Mss. eccl. S. Laurent. Rom.: *Illi vero, qui missam cantavit tres, et in ultimis vesperis unum, Bolendinos solvere teneantur . . . Et tunc praesentibus solvat camerarius unum Bolendinum, si canonici capitulum fecerint, et aliter non.*

Ainsi DU CANGE — c'est-à-dire DOM CARPENTIER dans ce cas particulier — suppose que *bolendinus* signifie ce que l'on appelle 'jeton de présence' en français moderne.

Selon le baron FRIEDR. V. SCHRÖTTER (*Wörterbuch der Münzkunde*, Berlin—Leipzig 1930, p. 81) deux monnaies, *bolognino piccolo* et *bolognino grosso* étaient frappées à Bologne depuis 1191; 12 *piccoli* = 1 *grosso*. Ces monnaies furent imitées par bien des Etats italiens, par le Pape à Rome depuis 1368; *bolog-*

nino romano. De différentes espèces de *bolognino romano* étaient frappées encore peu avant 1800. Le nom latin de *bolognino* était *bononinus*. Il en existe une variante *bonendenus* (DU CANGE). *Bolandinus*, *bolendinus*, *bolendinum* s'explique comme une sorte de croisement entre les formes italienne et latine.¹

L'explication que donne DOM CARPENTIER de *bolendinus* doit être erronée. Il était tout à fait usuel que les membres d'un chapitre, etc., étaient rémunérés argent comptant, c'est du reste ainsi que le verbe *solvere* doit se comprendre. S'il s'était agi de simples jetons de présence, un verbe comme *dare* ou *distribuere* aurait été mieux à sa place.

Ainsi on peut considérer comme démontré que le sens de *bolendina*² de BAXTER—JOHNSON et celui de *bolendinus* de DU CANGE = *bolognino romano*. Pour *similis*, voir mon article *Mots rares, etc.*, p. 18—19 *florenus similis*.

5. **bullatus** adj. **magister bullatus** maître ès arts qui a obtenu son grade en vertu d'une ordonnance d'un comte palatin.

Vera sapiencia, bibliotece testibus et sanctorum patrum tractatibus solidata, ut plurimum ignoratur, et bullatorum ydeotarum ad magistrerium numerus effrenatus eleuatur, ecclesia Dej confunditur et sacra pagina vituperatur (REA 250, a. 1383, Italie).

Le passage cité appartient à une prophétie composée par Johannes de Lignano. C'est un texte confus, d'une obscurité astrologique digne de la plume de Nostradamus, mais probablement plein d'allusions aux événements de l'époque. Ainsi, l'auteur de la prophétie se plaint de la perversité du temps et pressent des malheurs à venir.

Quel est ici le sens de *bullatus*? HAMMARSTRÖM le traduit par 'uppblåst, högmodig' = 'boursoufflé, arrogant', tout en faisant suivre cette traduction d'un point d'interrogation.

Je voudrais voir dans *magisterium* le mot-clef. Au Moyen Age *magister bullatus* était un maître ès arts qui n'avait pas obtenu son grade régulièrement, mais en vertu d'une ordonnance d'un comte palatin. Par conséquent, c'était un vain titre, sans valeur véritable. (Voir à ce sujet *Meyers Konversationslexikon*, 6^e éd., articles *bullati doctores* oder *magistri* et *Pfalzgraf*).

Le contexte cité ne permet guère d'autre explication que celle, donnée ci-dessus.

¹ A ce propos je tiens à remercier M. J. VALLINKOSKI, conservateur de la Bibliothèque de l'Université de Helsinki, de renseignements bibliographiques précieux.

² Pourvu, naturellement, que le contexte que je ne connais pas s'y prête.

6. *coadiutorias* adv. à titre de *coadjuteur*.

et de consensu coadiutorias (FMU VII, 5917, Rome, réponse à une supplique finl.).

Le titulaire d'une prébende à la cathédrale de Turku (Abo) se propose de la résigner. Un solliciteur s'empresse de la demander au Pape qui la lui accorde. La collation comporte la clause mentionnée ci-dessus: *et de consensu coadiutorias*. En général les dictionnaires (HAMMARSTRÖM, HABEL, SLEUMER, BARTAL, etc.) ne connaissent le terme *coadjutor* que dans le sens de 'évêque auxiliaire'. Or ce substantif pouvait avoir dans le latin médiéval une signification plus étendue 'auxiliaire de n'importe quel titulaire d'un bénéfice ecclésiastique'. A preuve le passage suivant: *collacionem . . . tamquam vero coadiutori ad tempus vite ipsius auctoritate ordinaria conferemus* (FMU V, 4614, a. 1495). Par ce document l'évêque de Turku confère à un chanoine une cure à titre de *coadjuteur*, *tali tamen protestacione, quod prefatus Ingerus Gotzscalcus victum et vestitum ad tempus vite sue ab huiusmodi beneficio percipere debeat* (*Ibid.*).

Pour ce qui est de la forme de l'adverbe en question, il semble être un dérivé de l'adjectif **coadiutorius*, le prototype étant offert par *alius — alias*.

7. *domus tributoria* f. maison ou bureaux de la douane.

Item in ciuitate Caleopoli castrum fortalicie penitus ruptum nullaque domus integra remansit. Item brachium id maris inter Galatas et Constantinopolim, ipsius terremotus violencia motum, in vtramque ciuitatem ultra muros aquas iniecit. Item domus tributoria ad muros Constantinopolis e fundamento in mare proiecta nec aliqua apparent vestigia eius (FMU VII, 5600, a. 1512).

C'est un passage d'une lettre qu'un étudiant finlandais à Rostock adresse au chapitre de Turku pour le remercier de la subvention qu'il en a reçue et pour raconter comment un tremblement de terre avait dévasté la ville de Constantinople. Aucun des dictionnaires utilisés ne signale l'adjectif *tributorius*. BARTAL a *tributarius*, substantif = *teloniator*, 'douanier'.

L'interprétation donnée ci-dessus de la *domus tributoria* est confirmée par le fait que la maison ainsi nommée se trouve hors les murs de la ville, sur le bord de la mer.

8. *inseratum* i n. *coffret à serrure*.

Video in literis dominationis vestre, quod illum inseratum sit fideli manu domino Petro traditum. — — — Nam cum illis c ducatis, sibj datis in illo inserto, omnia composuisset, quatenus illa moratoria non fuisset extracta, vt mihi copiam

miserit, jam fuisse extractam, tam ipse quam magister Johannes Brask (FMU VI, 4884, a. 1500).

Le document relate une transaction pécuniaire plus ou moins obscure entre deux dignitaires de l'Eglise de Suède-Finlande. Ce qui est clair, c'est que le sieur Petrus avait reçu du signataire un *inseratum* contenant *centum ducatos* pour payer une dette.

Que signifie *inseratum*? Comme le contexte ne mentionne aucune missive dont *inseratum* aurait fait partie, il faut exclure *inserare* 'insérer' (voir *Mots rares, etc.*, p. 22—23). Or DU CANGE signale le verbe *inserare* dans le sens 'sub sera claudere' et déjà GEORGES enregistre l'adverbe *inserabiliter* 'unaufschliessbar'. C'est de ce sens que je voudrais partir. Vu le caractère de l'envoi dont il s'agit, *centum ducati*, il ne peut guère être question d'autre chose que d'un 'coffret que l'on peut fermer à clef'. Mentionnons cependant que SOUTER connaît *inseratus* 'unbolted' ou *in* est privatif. Inutile de dire que cette interprétation est exclue.

Signalons encore que DU CANGE connaît *inseratum*, *enserré* dans le sens de 'étoffe enduite de cire'. A mon avis cette interprétation convient moins bien que celle que je viens de donner, vu qu'il sagit de pièces de monnaie en métal. Les dictionnaires consultés n'enregistrent pas *inseratum* dans le sens qu'il convient lui donner dans le présent contexte.

9. **paritio** onis f. *payement, dédommagement.*

— *tam ipse Steno quam etiam eius vxor, Ericus Joansson et Steno Cristiersson, assumptis secum quam plurimis militibus et eorum sequacibus, quam plurima gravia dampna prefato archiepiscopo et deuotis oratoribus vestris capitulo et ecclesie Vpsalensi necnon clero, ciuitatj et diocesi Vpsalensi atque iniurias irrogarunt, mobilia et immobilia bona ad ecclesiam (∴ mensam) archiepiscopalem Vpsalensem necnon capitulum et clerum predictos pertinentia depredando ac curias et residentias eiusdem mense archiepiscopalis deuastando et decomburendo —*

Concessum ut petitur in presentia d. n. pape. — et quod super singulis premissis contra singulos premissos tam coniunctim quam diuisim, prout placuerit et expedire videbitur; necnon quod contra ipsius Stenonis et vxoris ac complicum predictorum heredis (∴ -es), si ipse (∴ i-) ante p a r i t i o n e m et restitutionem plenariam dampnorum huiusmodi decesserint seu alter ipsorum decesserit, tanquam principales predictos quoad dampna etc. procedi possint etc. (FMU VI, 4789, a. 1498).

Le document en question contient une supplique de l'archevêque d'Upsal et la réponse donnée. L'archevêque se plaint des injures que l'Eglise et lui

ont subies de la part de Sten Sture, ci-devant régent de Suède-Finlande. Le Pape ordonne de lui donner satisfaction.

Dans la partie du document qui contient la réponse rédigée dans la Chancellerie apostolique se rencontre le mot *paritio*. Aucun des dictionnaires que j'ai consultés ne l'enregistre que dans le sens de 'obéissance'. Or ce sens ne convient pas. Cependant ARNALDI signale le verbe *pario* 'solvere' dans le latin médiéval d'Italie. Il me semble que le substantif *paritio*, provenant de la plume d'un Italien, doit se rattacher au verbe *pario*, avoir donc la signification donnée ci-dessus et exigée par le contexte.

10. *pompa* ae f. et surtout au pluriel *pompae* arum action de blâmer publiquement.

Verum si ego aut fautores mei dampna aliqua ciuitati Tarbatensi fecissemus seu adhuc faceremus, non esset mirandum neque inde dolerem, ymo nec deberet displicere vobis aut aliis amicis et fauctoribus meis, habentibus saltem noticiam iniuriarum et pomparum, quas in me et meos Tarbatenses exercuerant et exercent, si ipsis per me aut per meos familiares aut fautores iniuriarum et pomparum huiusmodi fieret recompensa. (FMU I, 894, a. 1380).

Le conseil municipal de Tallinn (Reval, Estonie) s'étant plaint au sénéchal de Suède-Finlande des torts que les commerçants de ladite ville avaient subis de la part d'un familier du sénéchal, celui-ci leur promet satisfaction, pourvu qu'il ne s'agisse pas d'habitants de Tartu (Dorpat, Estonie), puisque lui-même avait subi des torts de la part des bourgeois de cette dernière ville.

HAMMARSTRÖM traduit le mot *pompa* — se référant au présent contexte — par 'högfärd = orgueil, superbe'. Je voudrais aller un peu plus loin. En effet, *iniuriae* et *pompae* semblent se compléter dans notre contexte. La signification à donner au premier des deux mots est 'offense, outrage', les bourgeois de Tartu n'ayant pas pu injurier le sénéchal d'une manière autre. Par conséquent, *pompae* doit avoir un sens analogue à celui que le verbe *pompare* connaît depuis l'antiquité 'exposer à un outrage public' (cf. SOUTER, *pompo* 'expose to shame in public', Cassiod. *Var.* 8, 33, 2.).

Le développement de sens est facile à comprendre, *pompa* signifiant 'luxue étalé avec ostentation', laquelle signification conduit tout naturellement au sens 'superbe, arrogance, conduite ostentivement outrageuse.'

11. *praesingularis* adj. très unique, très remarquable.

Hanc rem domino meo praesingulari ordinandam committo, existimans,

in hac parte michi fore neminem, quo securius mea poterint hec prescripta committj negotia, ut in optatas metas deueniant (FMU VII, a. 1515).

La citation latine reproduit un passage d'une lettre adressée par un théologien de Rostock à un dignitaire ecclésiastique de Turku. Celui-là remercie celui-ci du paiement de sa dette. Il s'agit d'une de ces formules de politesse dont on abusait volontiers en latin médiéval. *Singularis* est d'un usage commun dans ce sens.

12. *procelo* I. *différer*.

Charum esset nobis aliquid sapere de exitu negotiorum vestrorum circa obtentum confirmationis, ne videamini diuisus ab unitate ecclesie catholice ac cristiane religionis, quod si f: v: diu pro celauerit sicut quidam alii, actum veremur de statu ipsius ecclesie (c: ec-) Swecane, quod Deus avertere dignetur pro diebus nostris (FMU VIII, 6203, a. 1525).

Il s'agit d'une lettre adressée par un évêque suédois à l'évêque élu de Turku. On se trouve au seuil de la Réforme et il ressort de la lettre que plusieurs dignitaires de l'Eglise de Suède-Finlande ont agi de la même manière que le destinataire de la lettre, faisant peu de cas de l'obtention de la confirmation pontificale.

Il est difficile de comprendre le verbe *procelare* d'une manière autre que celle proposée ci-dessus. Il semble que *procelare* est un composé de *celare* 'cacher, tenir secret'. Les dictionnaires consultés ne signalent pas *procelare* à l'exception de BARTAL qui le connaît en deux acceptions: *proponere, procedere*.

13. *prouinciale* is n. *registre des provinces ecclésiastiques*.

Provinciale omnium mundi ecclesiarum (FMU I, 1106, saec. 15.).

La citation donnée ci-dessus est la rubrique d'un manuscrit en parchemin qui se trouve aux Archives du Vatican. *FMU* en reproduit les indications relatives à la province d'Upsal dont le diocèse de Turku (Abo) faisait partie.

14. *tassa* ae f. *coupe, tasse*.

j tassa m argenteam (FMU VII, 5495, a. 1510), *vnam tassa m de vj lotis* (mesure de poids) (REA 710, a. 1515).

Je n'ai trouvé ce mot que dans BAXTER—JOHNSON. Il manque dans HAMMARSTRÖM. La première attestation anglaise est de l'an 1434. *Tassa* doit être une latinisation de français *tasse*. J'ai cru intéressant de signaler l'existence de ce mot rare dans le latin écrit en Finlande.

15. **ualitura** ae f. (*bonne*) *santé*.

Altissimus p. v. reuerendissimam in utriusque hominis optima ualitura ad nostram consolacionem singularem diutissime dignetur conseruare (FMU VI, 4713, a. 1496).

Ualitura est un substantif créé selon le type *creatura*, etc., qui se généralise dans le latin médiéval (cf. HAMMARSTRÖM, p. 57). Le document en question est une lettre que l'évêque de Turku adresse à l'archevêque d'Upsal. La même formule finale se rencontre, sous une forme légèrement modifiée, dans une lettre que le même évêque de Turku avait reçu trois ans plus tôt d'un autre évêque suédois: *nos recommendamus deuotis oracionibus reuerende paternitatis vestre, quam altissimus conseruare dignetur in vtriusque hominis sospitate ad subsistenciam et honorem ecclesie sue sancte* (FMU V, 4518, a. 1493).

Comme je l'ai dit au début de mon article, je suis loin de penser que tous les mots présentés ci-dessus soient uniques ou d'un caractère exceptionnellement rare. Mais, puisque les dictionnaires usuels du latin et du latin médiéval les ignorent à quelques exceptions près, j'ai cru utile d'en signaler l'existence dans les documents finlandais qui me soient connus.